
Procès-verbal du caucus du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenu le 6 mai 2025, 19h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire suppléant	Victor Fournier
Conseillers	Pierre Bourget
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Yves Dubé
Steve Fontaine

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Guillaume Parent
Directeur général adjoint	Jean-Sébastien Fecteau
Greffière	Karolane P. Paquin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2025-093

Le maire suppléant, Victor Fournier constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025

Résolution no 2025-094

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2025-095

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver les demandes suivantes :

Aide à l'excellence pour le club de hockey M13 pour compétition provinciale :	600 \$
Aide à l'excellence pour le club de hockey M18AA pour compétition provinciale :	600 \$
Aide à l'excellence pour le club de natation Minabichi :	350 \$
Aide à l'excellence pour le club Nordym La Sarre pour compétition provinciale :	600 \$
École de danse d'Abitibi-Ouest - Prêt de la salle Desjardins : Aide financière	1 000 \$
École de danse - Prêt du Théâtre Liliane Perreault pour les pratiques	Valeur : 500 \$
Marche de l'Amitié : Prêt de barrières, poubelles et bac de recyclage, tables et chaises	Valeur : 300 \$
Orchestre symphonique régional Abitibi-Témiscamingue : Entente triennale (2022-23, 2023-24, 24-25)	Contribution financière de 2 000 \$
Maison des familles : Prêt du Théâtre Lilianne-Perrault (15 mai 2025) Pour spectacle de marionnettes	Valeur : 200 \$
Le Passage de l'Aurore : Demande de commandite de l'aréna pour le spectacle-bénéfice Le Boréal Show 30-31 mai et 1 juin Et prêt de barrières, poubelles, bacs de recyclage, bacs à boisson	Valeur : + 2 500 \$

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Autorisation de tenue d'événement - Simulation d'accident (Projet IMPACT)

Résolution no 2025-096

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, le Centre de services scolaire, le service incendie de La Sarre et Dessercom collaborent sur un projet de prévention en matière de conduite avec les capacités affaiblies;

ATTENDU QUE ce projet vise à conscientiser les jeunes adultes de 4e et 5e secondaire à l'importance d'adopter une conduite responsable, en présentant une simulation d'accident en temps réel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre autorise la tenue de l'activité prévue à la fin du mois soit les 26-27 mai, à l'aréna Nicol Auto.

4.2 Régularisation des titres des employés

Résolution no 2025-097

ATTENDU plusieurs changements au sein des employés;

ATTENDU la nécessité de régulariser les titres des employés;

ATTENDU QUE le poste de greffe a été comblé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

De retirer le poste d'adjointe par intérim à Madame Josée Gagnon.

4.3 Autorisation de signature - Actes notariés

Résolution no 2025-098

ATTENDU QU'il y a lieu de signer devant notaire des actes notariés pour diverses transactions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la greffière, Madame Karolane P. Paquin ainsi que la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer tout acte notarié ou autres document requis pour des transactions approuvées par le conseil municipal, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

4.4 Autorisation de tenue d'événement - Marche de l'amitié 2025

Résolution no 2025-099

ATTENDU la demande d'autorisation pour la Marche de l'amitié pour le Transport adapté d'Abitibi-Ouest qui se déroulera le dimanche 24 août 2025 en après midi;

ATTENDU le début de la marche sur le réseau routier à 13h sous escorte;

ATTENDU la fermeture partielle de la rue Principale entre la 5e Avenue et la 12e Avenue;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser le Transport adapté d'Abitibi-Ouest à circuler sur la rue Principale (départ du Centre Desjardins jusqu'au Participarc) pour sa marche de l'amitié du 24 août 2025 et de tenir des activités dans le Participarc suite à la marche.

D'autoriser le SSISC à fournir un (1) véhicule incendie et les employés requis pour le bon déroulement de l'évènement.

4.5 Nomination d'un agent de stationnement

Résolution no 2025-100

ATTENDU QUE le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre;

ATTENDU QUE ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU Qu'une nouvelle employée est entrée en poste;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre autorise Madame Françoise Morin à émettre des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre.

4.6 Nomination de représentants au Comité de liaison Hecla Québec

Résolution no 2025-101

ATTENDU QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination de représentants officiels de la Ville de La Sarre au sein du comité de liaison Hecla Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE Monsieur Alexandre D. Nickner, responsable des communications et Monsieur Guillaume Parent, directeur général, soient nommés à titre de représentant de la Ville de La Sarre au sein du comité de liaison Hecla Québec.

4.7 Autorisation de signature - Entente Ville et Services Multiblast Inc.

Résolution no 2025-102

ATTENDU QUE la Ville de la Sarre souhaite développer le parc industriel;

ATTENDU QUE La Ville de La Sarre souhaite entrer en négociation pour une entente avec Services Multiblast Inc./Multiblast services Inc.;

ATTENDU QUE cette entente est jugée bénéfique pour les deux (2) parties;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser Madame Karolane P. Paquin, greffière à préparer les documents nécessaires;

D'autoriser Monsieur Guillaume Parent, directeur général à négocier les termes de ladite entente;

D'autoriser Monsieur Guillaume Parent, directeur général à signer, pour et au nom de La Ville de La Sarre, l'entente ainsi que tous les documents requis et utiles pour donner effets à la demande.

5. TRÉSORERIE

5.1 Approbation des états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de La Sarre

Résolution no 2025-103

ATTENDU les changements au sein de l'organisation de l'Office municipal d'habitation de La Sarre;

ATTENDU le retard suivant les changements dans l'organisation pour l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de La Sarre;

ATTENDU la réception récente des états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE la Ville de La Sarre approuve les états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de La Sarre.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2025-104

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2025, au montant de 365 494,83 \$.

5.3 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 740 417,00 \$.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvements de personnel

Résolution no 2025-105

ATTENDU QUE le Service du loisir, sport et vie communautaire a besoin de personnel additionnel;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite réorganiser la structure des services;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

De procéder à la nomination de Madame Caroline Létourneau-Cyr à titre de Responsable du centre d'art, d'entériner le contrat de travail à durée déterminée et d'autoriser la directrice générale adjointe, Madame Jennifer Melançon, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre ledit contrat;

De nommer l'employée actuelle Sylvie Lafleur, Archiviste municipale et greffière adjointe;

De nommer l'employée actuelle Barbara Perez Aldebert, Secrétaire principale;

D'entériner les contrats de travail et d'autoriser la directrice générale adjointe, Madame Jennifer Melançon, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre lesdits contrats.

6.2 Ajout à l'échelle salariale estivale pour étudiants 2025

Résolution no 2025-106

ATTENDU la résolution 2025-049;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est un employeur qui favorise l'apprentissage en offrant aux étudiants des opportunités de stage estival et de nombreux emplois étudiants;

ATTENDU QUE le service des communications a besoin de personnel additionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'ajouter un poste de stagiaire en communications et relations publiques pour la période estivale 2025 et d'ajouter ce poste à l'échelle salariale étudiante :

20.60\$/heure (avec expérience) / 20.10\$ (sans expérience) : - 1 poste de stagiaire en communications et relations publiques.

6.3 Embauche étudiants – Été 2025

Résolution no 2025-107

ATTENDU QUE les différents services de la Ville requièrent les services d'étudiants pour l'été 2025;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

De procéder à l'embauche des étudiants suivants pour la période estivale 2025, selon l'échelle salariale en vigueur;

Aide-préposés parcs, espaces verts, fleurs et plates-bandes :Anthony Mainville, Sarah Boudreau et Rachel Poirier, Philip Côté, Guillaume Bouchard, Jordan Hamelin, Jérôme Fortier, Nohlan Lévesque et Flavien Gagnon;

Aide-journalier aux travaux publics : Rosalie Fecteau et Mathis Corriveau;

Aide-animateur de camp de jour :Alice Landry, Audrey Bédard, Emy Dubé, Éloïse Leclerc et Maxim Moreau;

Animateurs de camp de jour : Sarah Boudreau, Maélie Breton, Audrey Belzil, Rachel Poirier et Brittany Roy;

Animatrice-planificatrice de camp de jour : Rosie Lévesque;

Stagiaire en communications et relations publiques : Renaud Gagnon.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion - Règlement 04-2025 modifiant le règlement de zonage 05-2024

Monsieur Pierre Bourget,

Donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, un règlement modifiant le règlement de zonage 05-2024 afin de modifier les limites de la zone CV-3, les limites de la zone RA-28 ainsi que les marges de recul arrière des bâtiments accessoires des zones RU.

7.2 Adoption du premier projet de règlement 04-2025 modifiant le règlement de zonage 05-2024 *Résolution no 2025-108*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'adopter le premier projet de règlement 04-2025 modifiant le règlement de zonage 05-2024 afin de modifier les limites de la zone CV-3, les limites de la zone RA-28 ainsi que les marges de recul arrière des bâtiments accessoires des zones RU tel que déposé.

7.3 Ajout de deux (2) nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme *Résolution no 2025-109*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un comité mandaté par le conseil municipal pour étudier et formuler des recommandations sur les demandes relatives à l'aménagement et à l'urbanisme sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE le règlement numéro 19-2021, intitulé «Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme», encadre la composition et le fonctionnement du comité, et prévoit que l'élection des membres résidents identifiés par un chiffre pair a lieu chaque année paire, tandis que celle des membres identifiés par un chiffre impair a lieu chaque année impaire;

ATTENDU QUE les membres occupants les sièges 1 et 3 ont informé le conseil municipal de leur intention de se retirer, laissant ainsi vacants deux (2) postes de membres résidents au sein du CCU;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a menée une campagne de recrutement entre le 3 et le 21 février 2025 afin de combler lesdits postes;

ATTENDU QUE deux (2) candidatures ont été reçues dans le cadre de cette campagne et que le conseil municipal a analysé celles-ci en tenant compte des critères de compétence, de représentativité et d'intérêt pour les questions d'urbanisme ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'approuver la nomination des personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme;

- Madame Diane Fortin, pour occuper le siège 1;
- Monsieur Joël Lambert, pour occuper le siège 3;

Que ces nominations soient effectives à compter de ce jour, pour une durée deux (2) ans, renouvelables par résolution du conseil pour un maximum de trois (3) mandats consécutifs conformément aux dispositions du règlement 19-2021;

D'autoriser la cheffe de l'urbanisme et service de proximité, Madame Marie-Pier Anglehart, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.4 Demande de dérogation mineure : 26-28, 7e Avenue Ouest

Résolution no 2025-110

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants;

ATTENDU QUE la galerie au Sud de la maison empiète de plus de 2,40 mètres dans la cour avant (2,82 mètres);

ATTENDU QUE la marquise au Sud empiète dans la marge avant de 3,00 mètres et empiète de plus de 2,40 mètres dans la cour avant (3,04 mètres);

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.5 Demande de dérogation mineure : 19, rue Blais

Résolution no 2025-111

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants;

ATTENDU QUE la marge latérale Sud de la maison (0,94 mètre) est inférieure à 1,50 mètre, tel qu'exigé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la marge latérale Nord de la remise (0,85 mètre) est inférieure à 1,50 mètre, tel qu'exigé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la distance entre la remise et la maison (0,35 mètre) est inférieure à 1,20 mètre, tel qu'exigé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.6 Demande de dérogation mineure : 120, 9e Avenue Est

Résolution no 2025-112

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure en raison de la profondeur de son terrain (22,48 mètres), laquelle est inférieure à la profondeur minimale de 30,45 mètres exigée par le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 Achat déchiqueteuse

Résolution no 2025-113

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions pour l'achat d'une déchiqueteuse "chipper" pour le tracteur Massey Fergusson;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions reçues sont conformes aux exigences;

ATTENDU QU' un (1) des deux (2) soumissionnaires qui est basé sur le territoire de la ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise Équipements Gélinas inc. au prix de 10 795 \$ avant taxes.

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

9.1 Demande d'aide financière Fête nationale 2025

Résolution no 2025-114

ATTENDU le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2025 de la Fête nationale du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser Madame Marie-Ève de Chavigny, cheffe de service diffusion, culture et événements, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

9.2 Correction résolution (2025-010) -Permission d'utilisation des rues pour l'activité de course du Club Optimiste

Résolution no 2025-115

ATTENDU QUE le Conseil municipal a déjà autorisé par résolution 2025-010 la tenue de l'activité d'appréciation de la jeunesse du 12 mai 2025;

ATTENDU QUE le Club Optimiste doit fournir la preuve que le parcours de la course à pied qui aura lieu pendant cette journée est autorisé par la Ville;

ATTENDU QUE le parcours se fera dans des rues sous la juridiction municipale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

De préciser la résolution 2025-010;

D'autoriser le Club Optimiste de La Sarre a utiliser les rues du plan en annexe afin d'y permettre la tenue d'épreuves de course à pied le 31 mai 2025.

9.3 Autorisation de signatures pour spectacles 2026

Résolution no 2025-116

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget, le conseil municipal de la Ville de La Sarre prévoit poursuivre sa programmation de spectacles pour la saison 2026;

ATTENDU QU'un montant sera budgété en 2026 pour les spectacles;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit autoriser l'achat des spectacles;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser l'achat de spectacles pour l'année 2026;

D'autoriser Madame Marie-Ève de Chavigny, cheffe du service division, culture et événements, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tous les contrats avec les producteurs, payable à même le poste budgétaire 02 702 26 419, pour une somme maximale de 225 000 \$ avant taxes.

PRODUCTEURS :

Jeunesse musicale du Canada

District 7 production

Les yeux boussoles

Prix d'Europe

Bam

Mélanie Nadeau

Productions Ratatouille

OSR

Agence Résonances

Concertium

Agence Boomerang

Rosemarie Record

117 Record

Univers Spectacle

Roger Roger

Productions Pelletier

Tryskell

Phaneuf

Bravo musique

Gestev

9e vague

Théâtre du Tandem

Comico

Jean-Bernard Hébert

Preste

Maison Fauve

Pomme Grenade

Josée Allard

Ombres folles

9.4 Autorisation de signature - Demande de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec

Résolution no 2025-117

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE Madame Caroline Létourneau-Cyr, Responsable du Centre d'art, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi des demandes de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Adoption du plan de sécurité civile

Résolution no 2025-118

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres, chaque municipalité doit se doter d'un plan de sécurité civile dans lequel elle développera ses connaissances des risques de sinistres présents sur son territoire. Elle mettra en place des mesures coordonnées, complémentaires et cohérentes avec ses partenaires afin de prévenir ces sinistres, elle préparera une réponse à ceux-ci qu'elle déploiera sous forme de mesures d'intervention et de rétablissement pour répondre aux sinistres;

ATTENDU QUE conformément à l'article 6 de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres qui vise à définir la responsabilité des municipalités en matière de sécurité civile : Les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et ses partenaires reconnaissent que certains aléas sont susceptibles de se produire au cours d'une année et que la Ville et ses partenaires tiennent à bien structurer ces mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre met en place un plan de sécurité civile afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens qu'elle dessert en matière de sécurité incendie et de sécurité civile;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et ses partenaires jugent nécessaire de mettre en place des structures et des procédures communes afin de pouvoir porter assistance efficacement, non seulement aux citoyens, mais également aux entreprises et aux organismes situés sur le territoire desservi lorsque survient une situation d'exception;

ATTENDU QUE même si une municipalité vient en support à une autre municipalité, elle n'est pas d'emblée imputable de la gestion de cette situation d'exception, elle demeure responsable de participer à l'atténuation de certaines conséquences sur ses propres citoyens, incluant les visiteurs présents sur son territoire;

ATTENDU QUE l'adoption du présent plan de sécurité civile mettra en place les prémisses afin d'établir, rédiger et faire la mise à jour du guide des opérations de la sécurité civile qui constitue la mise en pratique du plan de sécurité civile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'adopter le plan de sécurité civile 2025.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Néré Théberge fait part de son insatisfaction en lien avec le temps de réponse des travaux publics suite à son appel du 4 avril dernier.

Monsieur Guy Lapointe: demande à ce que les travaux publics portent plus attention au concassé dans le rang au nord de la ville lors des passages de la machinerie.

Monsieur Claude Bergeron fait part de ses inquiétudes en lien avec la carrière Aubé et demande si la ville a de nouvelles informations à ce sujet.

Il distribue des enveloppes au directeur général, Monsieur Pierre Bourget, et au maire suppléant, Monsieur Victor Fournier, contenant des photos, et divers documents concernant ladite carrière.

Monsieur Fecteau, lui confirme que la Ville a récemment déposé une nouvelle demande d'accès à l'information au ministère de l'Environnement (MELCCFP) et que la Ville est toujours en attente de la réponse. Il mentionne également qu'un comité de citoyens sera formé concernant ce dossier.

Monsieur Guy Charrois appuie les dires de monsieur Bergeron et fait part de plusieurs bris subits à son domicile en lien possible avec le dynamitage.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande si la ville à l'intention de faire des pressions pour la traverse du chemin de fer sur la 2e Rue est, car les travaux laissent à désirer.

M. Fecteau confirme que le CN sera de retour pour des modifications, mais la date reste à déterminer.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2025-119

La prochaine séance est prévue le 3 juin 2025 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 20 h 03.

Victor Fournier
Maire suppléant

Karolane P. Paquin
Greffière

